

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2015

Le mardi 19 mai 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h20 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

EXCUSES :

M. Romain BLACHIER
M. Richard BRUMM
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

M. GRABER
Mme AIT-MATEN
Mme PICOT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 14 AVRIL 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Vous avez sur votre table deux projets de délibération : l'un qui concerne le projet « Tout l'Monde dehors » mais dont les modifications ne concernent pas notre arrondissement et le second qui a été rajouté à la dernière minute, relatif à une garantie d'emprunt concernant l'association du Foyer Rhodanien des Aveugles qui a avisé la mairie centrale la semaine dernière que son emprunt prenait fin et qu'il lui fallait une nouvelle garantie d'emprunt pour continuer ses activités. Je crois que l'emprunt prend fin au mois de juin et c'est la raison pour laquelle cela a été rajouté à l'ordre du jour.

Si vous le voulez bien, de manière à ce que ce foyer puisse continuer son activité, nous voterons ce projet de délibération en fin de séance.

1 - Programmation 2015 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : La ville de Lyon s'est dotée en 2008 de ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est d'assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité.

Le 10 décembre 2014, a été signé à l'Hôtel de Ville la stratégie territoriale de sécurité et de la prévention de la délinquance dont l'organe partenarial de pilotage et de concertation est le CLSPD évoqué dans ce dossier. Il a pour vocation la mise en œuvre de cette stratégie et d'en assurer le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle.

Pour information, voici les institutions qui sont parties prenantes de cette stratégie : le maire de Lyon, son représentant Jean-Yves SECHERESSE, le Préfet, le Procureur de la République, l'Education Nationale, le Conseil Général, le président du Tribunal de Grande Instance de Lyon qui a souhaité formaliser son engagement à l'égard de la politique de prévention de la délinquance de Lyon.

Cette stratégie territoriale se démultiplie au sein de la ville de Lyon comme l'a souhaité Monsieur SECHERESSE, adjoint à la sécurité au niveau de la ville ; il a donné lieu à une gouvernance sous forme de thématiques et de réunions dans le but d'optimiser à la fois la prévention, la solidarité et la répression sous forme de points police réguliers (comme le rappelait tout à l'heure Madame la Maire lors du CICA) pour l'efficacité et la proximité dans les actions, sous forme aussi de cellule de veille thématique que nous avons fréquemment à l'Hôtel de Ville et à la Direction de la Sécurité et de la prévention, concernant les Berges du Rhône, la vie nocturne et bien d'autres domaines relatifs à ce sujet.

La programmation du CLSPD pour cette année a donné lieu à une proposition de subvention de 14 actions pour un montant de 169 176 euros.

Le document qui vous a été remis précise le contenu des actions au niveau de la ville et de notre arrondissement. Vous avez aussi le bilan 2014 et le cofinancement de l'Etat.

Une programmation complémentaire sera proposée à l'automne 2015 pour un montant de 50 750 euros.

A signaler qu'en complément de cette programmation, il y a également le financement important de l'action de l'ALTM à hauteur de 320 000 euros sur le budget de la ville de Lyon et de 200 000 euros au titre du FIMPD.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme MARION : *Je voterai contre ce rapport car cela reviendrait à dire que la politique de Gérard COLLOMB en matière de lutte contre l'insécurité est la bonne et, à moins d'être socialiste, aucun Lyonnais ne peut objectivement le penser.*

Bien sûr, certaines des associations qui sont présentes dans ce rapport, font un travail remarquable, il convient de le souligner mais, au final le compte n'y est pas.

On juge l'arbre à ses fruits et chaque année, l'insécurité augmente dans nos quartiers. Pour ce qui est du 7e arrondissement, j'ai relevé quelques chiffres : plus de 6 vols à la roulotte par jour en moyenne, en ce qui concerne les vols à l'arrachée, il y en a plus de 400 par an, les violences volontaires sont à un niveau inquiétant particulièrement à Gerland, y compris en pleine journée.

Seuls 2/3 des habitants interrogés dans l'arrondissement se sentent en sécurité et 1/3 affirme avoir été témoin directement d'un acte de délinquance.

Je ne reviens pas sur les incivilités dont nous parlions tout à l'heure en CICA mais juste sur les épisodes de scooters sur les trottoirs ; ce genre d'incivilité et le sentiment d'impunité des gens qui les pratiquent font que nos administrés ont peine à se sentir en sécurité à Lyon.

Lyon est également la ville n° 1 en France pour l'usage des stupéfiants, devant Marseille, selon le procureur de Marseille, le port d'armes prohibées est plus nombreux à Lyon qu'à Marseille et l'on gaspille finalement 170 000 euros dans des mesurètes qui ont démontré leur total échec depuis 14 ans.

Cela ne me paraît pas acceptable ; chaque semaine je suis inondée de Mails d'habitants du quartier et de l'arrondissement qui n'en peuvent plus de se faire pourrir la vie par des bandes de racaille qui ont trouvé que le trottoir était un lieu de sociabilité qui leur empêchent le passage et que les halls d'immeubles étaient parfaits pour faire leur trafic et on va leur dire : « on va faire de la médiation, du théâtre ».

Votre politique angélique à l'échelle locale, c'est se moquer des Lyonnais, c'est leur dire que vous ne pouvez pas, vous ne savez pas, vous ne voulez pas lutter contre l'insécurité et leur dire d'espérer que le prochain garage qui se fera visiter sera celui du voisin plutôt que le leur, d'espérer que la prochaine fille qui se fera violer sera celle du voisin plutôt que la leur.

Cela me paraît d'autant plus grave que cet angélisme au niveau local se double du même angélisme au niveau national.

Le démantèlement du système judiciaire entrepris par Madame TAUBIRA et le gouvernement que vous soutenez et qui vous soutient, envoie aux délinquants des signaux d'un impardonnable laxisme. Certes, vous tentez de plâtrer ici ce que l'on démembré ailleurs par des placébos et vous allez dire que je ne m'en lasse pas, je vais vous redonner la citation de Bossuet qui disait : « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes » ;

J'aime cette citation qui vous convient parfaitement et je voterai contre ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Merci Madame MARION, je ne vais pas vous répondre globalement mais simplement vous dire que nous sommes ici dans un conseil d'arrondissement de Lyon. Nous sommes dans le 7^e et les chiffres de la délinquance à Lyon 7^e ont diminué.*

Les statistiques policières sont là : en 2013 il y a eu en 3 386 faits délictueux et criminels ; en 2014, il y en a eu 2 925. Donc vos propos sont contredits par les chiffres de la police et de la justice qui œuvrent dans le 7^e arrondissement, dans notre ville et dans notre métropole.

Mme MARION : *Madame le Maire, vous savez ce que l'on dit des chiffres, ce sont des petits êtres fragiles à qui l'on peut faire dire n'importe quoi si on les travaille bien.*

Mme LA MAIRE : *Il faut bien prendre des mesures et en matière de lutte contre la délinquance, c'est encore une mesure utile et en tous cas c'est une mesure objective alors que vos propos n'ont rien d'objectif : ce sont des propos qui reflètent votre sensibilité politique mais qui ne correspondent pas avec les chiffres de la réalité.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité
(1 voix contre : Mme MARION)**

2 - Programmation financière 2015 au titre du volet santé du Contrat de Ville.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : *Il s'agit de la santé des Lyonnais qui est une des priorités de la ville de Lyon qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus fragiles ou démunis.*

Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du Contrat Local de Santé 2015/2019 avec pour enjeu principal, la réduction des inégalités sociales territoriales et

environnementales de santé et plus précisément, pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Pour notre arrondissement et dans le cadre du nouveau contrat de ville, les actions se déclinent autour de deux axes :

- Prévention et éducation à la santé : je vous propose de soutenir l'action de trois structures - Avenir Santé qui a des actions de prévention des toxicomanies et des conduites à risques, réalisées par des jeunes pour des jeunes avec des interventions avec des outils d'animation dans des structures sociales, éducatives etc. dans les Ateliers Santé Ville ; leur action se fait sur toute la ville. Le montant du soutien proposé est de 7 500 euros – Habitat et Humanisme Rhône qui agit sur le 3^e et 7^e arrondissement dont l'action est le soutien aux mères isolées des quartiers Moncey-Voltaire et Guillotière avec le développement du réseau et mise en œuvre partenariale d'ateliers bien-être/santé dans une démarche participative, les aidant à tisser des liens relationnels et sociaux. Le montant du soutien proposé est de 2 000 euros – enfin, la maison pour Tous – Salle des Rancy qui propose une prévention santé en direction des adolescents des quartiers Moncey-Voltaire-Guillotière. Le montant du soutien proposé est de 1 500 euros.
- Accès aux droits de santé et aux soins : la structure concernée est le CPCT –Centre psychanalytique e consultations et de traitement – qui agit sur toute la ville de Lyon et propose des consultations et traitements psychanalytiques gratuits à destination des publics en précarité, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle avec une implication dans les ASV. Le montant proposé est de 11 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Madame le Maire, il s'agit là du 1^{er} rapport de notre conseil d'arrondissement traitant de subventions dans le cadre de la politique de la Ville.*

Lors de notre dernier conseil, je vous avais sollicitée pour connaître les évolutions pour notre arrondissement. En effet le contrat de ville pour notre agglomération doit être signé début juillet et une déclinaison pour chaque commune doit être faite à travers une convention locale d'application.

Normalement, une concertation a dû se faire ou est en cours avec les arrondissements. Vous m'avez répondu : « je ne vous ferai pas part de ces éléments ce soir, c'est une question importante et complexe, nous vous fournirons les informations en temps utile et non en quelques minutes, lors d'un conseil d'arrondissement ».

Trois observations Madame le Maire : la première est que si le conseil d'arrondissement n'est pas un lieu de débat et d'information des élus, je m'interroge sur notre raison d'être ici ce soir – la seconde c'est qu'étant donné que nous avons aujourd'hui cette délibération traitant de subventions dans le domaine de la politique de la Ville, il me semble plus qu'urgent que vous nous fournissiez les informations demandées il y a plus d'un mois.

Certes, c'est une question complexe mais je pense que nous sommes tous à même de comprendre.

La troisième observation c'est que pour chacune des délibérations que nous rapportent ce soir vos adjoints ou conseillers délégués, nous souhaiterions qu'ils puissent pour notre arrondissement et ses habitants, nous indiquer les résultats des actions menées. Je vous remercie.

M. GRABER : *La Politique de la Ville, comme vous le rappelez Monsieur CHELLALI, est un sujet complexe. Elle se met en place dans le cadre d'une nouvelle loi du 21 février 2014 qui implique une redéfinition complète des critères d'attribution donc, de la notion de territoire prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville. Pour notre arrondissement, cette nouvelle façon d'appréhender les secteurs a fait sortir le quartier Guillotière qui précédemment était dans territoire du CUCS et l'a fait recentrer sur Gerland autour de la Cité Jardin alors que le territoire précédent était plus large.*

Il y a beaucoup d'aspects dans votre question et je vais essayer de les reprendre les uns après les autres. Sur la concertation, nous avons entamé à l'échelle de la ville de Lyon et donc ici sur le 7^e arrondissement plus spécifiquement sur le quartier de la Cité Jardin, donc en zone prioritaire, un gros travail de dialogue avec les habitants, afin de mettre en place une dynamique collaborative pour définir les priorités d'actions.

Vous avez mentionné le contrat de ville et la convention locale pour Lyon et vous auriez pu parler aussi du projet de territoire.

Le contrat de ville qui sera effectivement signé début juillet entre la métropole et l'Etat et un certain nombre d'autres acteurs, reprend les grands axes à savoir les 4 piliers définis par l'Etat et qui s'appliquent sur notre territoire.

La convention locale pour Lyon entrera beaucoup plus dans le détail et sera signée vraisemblablement au mois de septembre ou au début du mois d'octobre ; elle précisera pour la ville de Lyon et pour chacun des arrondissements concernés, l'ensemble des moyens proposés, thème par thème, déclinaison par déclinaison.

C'est dans cette convention locale que les propositions qui sont actuellement faites par les habitants par le biais de la concertation sur les différents territoires de la Ville, seront intégrées. Cela touche à la mixité sociale, au travail et aux conditions d'insertion des plus jeunes, au cadre de vie. Sur chacun des 10 territoires aujourd'hui prioritaires sur la ville de Lyon, nous avons mis en place ces instances de dialogues et nous les faisons vivre au quotidien, jusqu'à cet été, en sorte de préfiguration et ensuite dans la perspective de la mise en place des conseils citoyens, comme le veut la loi.

En ce qui concerne le projet de territoire, la définition précise interviendra à partir de la rentrée et toujours en lien avec les habitants concernés. Nous aurons à nouveau un travail de concertation.

Vous avez mentionné la programmation et le retour sur les actions entreprises ; ces points ont été abordés lors des commissions, notamment dans le cadre des commissions urbanisme dans lesquelles a été présentée cette délibération ; je n'ai pas les éléments ce soir mais il faudrait reprendre action par action, le nombre de personnes touchées et les retours. Sachez que ces éléments de bilan sont pris en compte, notamment dans le cadre des subventions versées aujourd'hui aux associations. Vous constaterez que certaines associations ne sont plus subventionnées en 2015 par rapport au résultat des actions qu'elles ont pu conduire précédemment.

Je crois avoir répondu à vos questions.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et école de musique pour un montant global de 188 000 euros. Enveloppe « Casino » et « Fonds d'Intervention Culturelle - FIC », participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche- à la politique culturelle de la ville de Lyon – approbation de conventions.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Il s'agit d'adopter des subventions pour des associations œuvrant dans le secteur de la musique sur des Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon, le Pharaon – groupe Partouche.

Le grand Casino de Lyon soutient depuis de nombreuses années le développement de la politique culturelle de Lyon. Pour 2015, le montant de la participation est de 200 000 euros dont 150 000 euros seront attribués dans cette délibération.

Les associations retenues répondent aux objectifs que la ville de Lyon s'est fixée dans le domaine de la création et de la diffusion de la musique. Depuis 2 ans, la ville a choisi de soutenir plus particulièrement les écoles associatives organisées au sein d'un collectif d'écoles de musique qui œuvrent aux côtés du conservatoire de musique de Lyon et de la ville, pour permettre un accès au plus grand nombre à un enseignement musical de qualité.

Pour le 7^e arrondissement, c'est L'EM7 qui est concernée pour un montant de 3 000 euros.

C'est une école de musique très active dans notre arrondissement, qui accueille un nombre important d'élèves et qui propose des formations tant individuelles que collectives ainsi que des pratiques d'ensemble.

Mme DAGORNE : Nous allons voter ce rapport car c'est un apport important pour la création et la diffusion. Comme je l'ai déjà fait remarquer l'année dernière, je regrette la modestie des subventions accordées aux ensembles musicaux et aux écoles de musique de nos arrondissements qui sont un vecteur d'apprentissage et de diffusion auprès des enfants, relativement important, à des coûts certes quand même importants pour les familles mais, moindres que dans d'autres cours moins abordables ou pas abordables du tout.

Dans les choix que l'on fait, il y a beaucoup de choses pour la création ; si on pouvait envisager, à budget constant, de rééquilibrer avec un effort auprès des écoles de musique, c'est l'avenir, ce sont nos futurs musiciens, c'est de la musique à Lyon qui se développe dans ces écoles et je pense que l'on pourrait peut-être faire un petit effort.

3 000 euros pour l'école du 7^e, c'est très bien mais dans les équilibrages avec d'autres attributions de ce même fonds, il y aurait peut-être une réflexion à avoir, sachant que Monsieur BLACHIER nous donnera peut-être des éléments à l'occasion sur l'impact du passage à la Métropole puisque ces écoles de musiques étaient généralement subventionnées par le Conseil Général ; il faudrait savoir quelle va être la politique de la Métropole envers ces structures indispensables dans nos quartiers.

Mme LA MAIRE : La politique de la Métropole est claire, elle reprend tous les engagements financiers du Conseil Général : les structures qui étaient subventionnées par le Conseil Général seront, au moins en 2015, subventionnées par la Métropole.

Il y a un schéma qui est en train d'être écrit à la Métropole pour le subventionnement des écoles de musique qui sont effectivement très importantes pour l'épanouissement de l'individu. Vous observerez que dans une période où beaucoup de subventions diminuent, celle allouée à l'EM7 n'a pas diminué. Nous prenons acte de vos observations.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2015 - Approbation de conventions types.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Depuis 2002 « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été dans les 9 arrondissements de Lyon plus de 250 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

L'édition 2015 est structurée d'une part, autour de projets de proximité très ancrés sur un territoire et d'autre part, autour de projets dont le rayonnement est à l'échelle de toute la ville. En 2015, les 97 projets présentés dans le tableau ci-joint ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, on peut citer les événements suivants : La fête de l'été qui contrairement à ce qui est indiqué dans le projet de délibération, n'aura pas lieu à Blandan mais au parc de Gerland le 24 juin prochain ; il y aura également une résidence artistique à Gerland par la compagnie Acte pour créer un projet original se déroulant sur 24 heures ; il y a les Inattendus avec des projections de cinéma en plein air places Jean Jaurès et Mazargan et aussi Nuée d'images avec des séances de cinéma en plein air.

Également le traditionnel pique-nique de la Guill'. Nous pourrions voir du théâtre avec des compagnies comme Arts en scène, le théâtre du Verseau, la Ruche, en Route Mauvaise Troupe et la compagnie du Vieux Singe. Il y aura également des cours de gym suédoise, du tango, du yoga du rire, un jeu de piste et une chasse au trésor numérique.

La programmation, qui s'est construite autour d'un appel à projets, est très riche et variée dans notre arrondissement.

Merci de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 13 associations pour un montant global de 165 500 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Il s'agit de soutenir des associations œuvrant dans les arts visuels, le cinéma, la littérature et la poésie.

Dans le 7^e, est concernée l'association La Sauce Singulière qui organise la 6^e biennale Hors les Normes.

Fort de sa collaboration avec Lyon 2, la biennale se tiendra dans les salons de l'Université Lyon 2, quai Claude Bernard ; il y aura également 30 lieux répartis dans la métropole lyonnaise.

La BHN se caractérise également par un travail avec les populations en difficulté notamment avec le foyer Notre Dame des Sans Abri dans notre arrondissement.

Il est proposé une subvention de 7 000 euros et je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Programmation Financière 2015 du volet culture de la politique de la Ville.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Je vous passerai le laïus sur la politique de la ville. Juste une précision importante que je n'ai pas dite tout à l'heure, c'est que sur les quartiers en veille active, ceux qui sortent, les quartiers prioritaires et ce, malgré un contexte budgétaire assez tendu pour la ville de Lyon, la Ville a souhaité maintenir un effort important sur ces secteurs- là afin de soutenir des projets qui contribuent dans ces quartiers, à maintenir une animation culturelle de qualité.

Les projets qui sont proposés et soutenus dans le cadre de la culture de la politique de la Ville, sont basés sur l'évaluation des projets précédents, sur l'actualisation des diagnostics territoriaux qui ont été faits ainsi que sur les différentes démarches en cours, sur les quartiers prioritaires.

La programmation 2015 s'inscrit dans une logique d'année de transition puisque nous sommes en attente de la mise en place des projets de territoire qui définiront précisément territoire par territoire, les typologies d'actions qui seront mises en place et soutenues dans les années futures.

Cette programmation s'inscrit, suite à un appel à projets qui a eu lieu à la fin de l'année dernière et au début de cette année, qui doit permettre d'accompagner cette transition.

Les critères retenus afin de définir les projets sont des critères de territorialisation sur les secteurs en géographie prioritaire et les secteurs en veille active, sur la bonne prise en compte des personnes les plus fragiles en termes de public à qui sont destinées ces animations culturelles. Egalement l'exigence artistique en relation avec un véritable processus de création et le partenariat avec des institutions culturelles signataires de la charte de coopération culturelle que la Ville signe avec un certain nombre d'instances de coopération, de production et de diffusion culturelles à l'échelle de la Ville.

Les projets concernés pour le 7^e arrondissement et le secteur Guillotière sont : l'Arche de Noé pour l'animation de temps conviviaux avec l'accompagnement de la montée en autonomie des personnes impliquées – la Compagnie Traversant 3 qui propose depuis plusieurs années des temps de lecture et d'écriture avec des jeunes du quartier Guillotière, qui fonctionnent très bien ; j'y ai assisté

plusieurs fois, avec un public complètement absent du domaine culturel – l'association Dites 33 avec un travail spécifique proposé – sur le secteur Gerland, la Compagnie Bande d'Art et d'Urgence qui propose un travail autour de la musique et de la création artistique.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette programmation future.

Mme MARION : *Madame le Maire, au-delà de la somme de 300 000 euros de subventions cumulées qui me paraît colossale surtout au moment où vous le rappelez, la situation économique est compliquée, je suis dérangée par une association en particulier, la Maison des Passages dans le 8^e de mémoire, qui prétend fabriquer du vivre ensemble, c'est ce que j'ai lu sur leur site Internet. Elle est dans le 5^e, excusez-moi.*

Quand on en vient à devoir fabriquer une chose, c'est qu'elle ne va pas de soi ou qu'elle n'existe pas et je note qu'il y a 40 ans, on ne se posait pas ce genre de question. Les gens vivaient naturellement ensemble et ne demandaient rien à la collectivité.

J'aimerais bien comprendre ce qui s'est passé depuis, ce qui a été cassé et il me semble que c'est à partir de là qu'il faudrait prendre le problème.

Sur le site Internet de la Maison des Passages, on apprend que cette association prétend construire une nouvelle identité culturelle basée sur le métissage et la créolisation ; j'aimerais surtout que l'on réapprenne à nos enfants ce qu'est l'identité française : Versailles, le Mont Saint Michel ou plus proche de nous à Lyon, Fourvière, les traboules, les canuts.

Cette semaine, le patron du Parti Socialiste, Jean-Christophe CAMBADELIS a affirmé ne pas savoir ce qu'était l'identité française. C'est dire qu'il est urgent que chacun de nous se mette à l'apprendre et, par précaution, je m'abstiendrai sur ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Madame MARION, nous ne sommes pas dans le 5^e arrondissement, la Maison des Passages ne concerne pas le 7^e arrondissement.*

Mme DAGORNE : *Juste une question : Monsieur GRABER, avez-vous quelques éléments sur la Compagnie Bande d'Art et d'Urgence qui intervient sur Gerland, c'est une association qui vient de Villeurbanne et je voudrais savoir sur quelle structure elle s'appuie à Gerland. On nous dit qu'elle va intervenir à Gerland sur la musique. Le siège social est rue Sainte Clotilde dans le 1^{er}, la compagnie est à Villeurbanne.*

Je voudrais juste savoir où l'on peut les voir dans Gerland.

M. GRABER : *Cette association, comme beaucoup d'autres qui travaillent sur la Cité Jardin, travaille étroitement avec le Centre Social, les Dames de Gerland et les JAG (Jeunes Action Gerland) et c'est justement la réunion de l'ensemble de ces associations qui crée une dynamique inter collective qui permet d'identifier les personnes, le public destinataire et de pouvoir mener ce travail ensemble.*

Ce travail a déjà démarré l'année dernière, il s'est poursuivi cette année : il a plutôt donné de bons résultats en termes d'implication de personnes touchées et du retour positif de ces personnes qui ont vraiment fait part d'un sentiment positif sur ce type d'initiative, ce qui a incité à financer ce projet cette année.

Je précise que cette association n'est pas basée sur le 7^e arrondissement, à la différence des autres ; ce n'est pas un critère déterminant. On avait d'autres associations qui ont proposé des projets sur le secteur de Gerland ; elles n'ont pas été retenues parce que les résultats des années précédentes n'étaient pas satisfaisants. Nous avons souhaité privilégier les associations qui apportent le résultat le plus satisfaisant.

M. CHARLES : *Inutile d'entrer dans le débat mais en tant que créole d'origine, je ne crois pas avoir de leçon à apprendre sur l'histoire de France. Je veux dire quand même que je voudrais recommander à la représentante du FN de lire Edouard GLISSANT ; elle aurait beaucoup de réponses intelligentes à ses questions face à son interpellation qui ne l'est pas du tout.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION)

7 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville de Lyon 7 Rive Gauche - Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre afférente.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette subvention de 30 000 euros est attribuée pour le fonctionnement de Lyon 7 Rive Gauche.

L'association a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7^e arrondissement et cela, entre les différents acteurs.

Dans la pratique, le manager de centre ville doit travailler sur la promotion commerciale du quartier et l'optimisation de l'espace marchand, l'accessibilité signalétique Il doit ainsi développer un plan stratégique et des axes de travail, déterminer le positionnement commercial du quartier au centre de la ville et de l'agglomération, en cohésion avec les partenaires.

Il assure la mise en place des mesures et leurs évaluations.

En 2014, l'association Lyon 7 Rive Gauche a mené des actions autour de 5 axes : la proximité, la valorisation du tissu commercial, le développement durable, l'immobilier commercial et l'accessibilité, qu'elle reconduit pour l'année 2015.

Lyon 7 Rive Gauche est l'organisatrice de la brocante Jean Jaurès qui aura lieu cette année le 13 juin et, l'auteur du guide de commerce du 7^e arrondissement.

Si ces dispositions vous agréent, merci de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : En tant que membre du conseil d'administration, je ne participerai pas au vote.

Mme GALLIOU : Egalement en tant que membre du conseil d'administration, je ne participerai pas au vote.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Mme DAGORNE et Mme GALLIOU, membres du conseil d'administration, ne prennent pas part au vote)

8 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques : ouverture de l'école Docteur Crestin.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la réouverture de l'école Crestin prévue pour la rentrée 2015. Afin de garantir le bon fonctionnement de cette école, il s'agit ici de subventions, à l'image de ce que nous avons fait il y a quelque temps pour les autres établissements de l'arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Dans le prolongement de l'intervention que j'avais faite lorsque nous avons voté les périmètres scolaires et la réouverture de l'école Crestin, je ne vais pas revenir sur le fond mais je me pose encore des questions sur l'anticipation, sur la répartition scolaire. Puisque Monsieur DA COSTA est souvent disponible pour répondre à nos interrogations et dans la mesure où il a été*

interrogé par d'autres structures que le conseil d'arrondissement (comme le conseil de quartier), je me demandais s'il était possible d'avoir une réunion thématique (ce ne sont plus les commissions d'arrondissement) où l'on pourrait avoir un travail en commun avec l'adjoint et les associations intéressées sur cette question de l'anticipation, de l'impact de l'urbanisme sur la politique et l'investissement scolaire dans l'arrondissement.

Monsieur GRABER m'avait répondu sur ce sujet par quelques points au dernier conseil et est-ce que l'on pourrait prendre le temps, peut-être pas avant la fin de l'année scolaire parce qu'on est déjà en mai, mais à la rentrée de septembre, de prévoir une réunion spécifique sur ce sujet ?

M. DA COSTA : Une petite précision, je suis allé récemment dans les trois conseils de quartier de l'arrondissement en concertation avec Loïc GRABER, non pas pour répondre à des questions relatives à la réouverture de l'école Crestin mais plutôt pour proposer aux conseils de quartier un temps privilégié autour du cadre scolaire. Il était question d'échanger autour des différentes écoles en matière d'effectifs, de périscolaire, etc.

Par contre, la réouverture de l'école Crestin a été discutée avec l'ensemble des directeurs d'école du périmètre concerné, des représentants des parents d'élèves et des services techniques qui nous assistent au niveau du 7^e arrondissement.

Au lieu d'envisager une réunion thématique qui serait large avec les mêmes acteurs, je reste, comme je vous l'ai dit la dernière fois, à votre disposition pour vous apporter des éléments particulièrement précis qui vous permettront de voir quelle est aujourd'hui la démarche de l'arrondissement pour anticiper l'évolution des effectifs assez importants comme vous le soulignez. Organiser une réunion thématique autour de cette question alors que des réunions ont été proposées à plusieurs reprises dans l'arrondissement, me paraît un peu inopportun.

Mme DAGORNE : Merci pour cette proposition de faire un point mais je trouve un peu dommage en tant qu'élue d'arrondissement le manque d'informations. On aurait pu anticiper et nous proposer des séances d'informations. Je sais que les conseils de quartier ont leur propre mode de fonctionnement mais pour éviter les redites parfois sur des thématiques sur lesquelles on s'est posé des questions, n'y aurait-il pas moyen de voir si les conseils de quartier acceptent que des élus supplémentaires puissent y assister car c'est intéressant d'avoir votre point de vue mais, c'est bien d'avoir les réactions des conseils de quartier en même temps. S'il faut attendre l'Assemblée Générale des conseils de quartier pour avoir un retour là-dessus, je trouve cela dommage.

Parfois, c'est un peu frustrant en tant qu'élus, d'avoir les informations après les associations et les conseils de quartier.

Mme LA MAIRE : Je pense que depuis le début de l'année, tous les élus se sont proposés dans les domaines dont ils ont la charge, d'être à votre écoute et de vous fournir les renseignements dont vous avez besoin pour alimenter votre réflexion. C'est vrai que sur les questions d'écoles, de périmètres scolaires, nous avons passé beaucoup de temps en mairie d'arrondissement et en mairie centrale parce qu'il y a eu une forte modification tant avec les nouveaux rythmes scolaires qu'avec les programmes de construction qui engendrent la démographie que nous connaissons dans notre arrondissement.

Si vous voulez des informations, Monsieur DA COSTA est prêt à s'entretenir avec vous, y compris des projets, puisque nous sommes déjà dans les rentrées scolaires prochaines.

Nous savons notamment que l'école des Girondins ne verra pas le jour avant plusieurs rentrées scolaires donc il va falloir anticiper. Nous sommes déjà dans cette réflexion -là.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Programmation financière 2015 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT (volet extrascolaire).

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je ne rappellerai pas ici les fondements du PEDT ni ses grands principes car je l'ai fait à plusieurs reprises au sein de ce conseil. Cependant, il est important de souligner que la présente programmation financière s'inscrit dans les orientations du PEDT de la ville de Lyon et dans l'élaboration du volet du contrat de ville 2015/2020.

Il faut retenir que dans le 7^e arrondissement, la programmation s'élève à 46 560 euros. Sont concernés par ce montant : le centre social de Gerland, la MJC Jean Macé, Arts et développement Rhône-Alpes, l'Arche de Noé et le théâtre de Gerland.

Je vous propose de vous positionner favorablement par rapport à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Je vais répondre à votre invitation et on prendra plusieurs temps de discussion avec Monsieur DA COSTA. Je profite de ce dossier pour revenir sur mon autre interrogation concernant les mercredis de Lyon dont je vous avais parlé il y a quelques mois. J'avais des inquiétudes sur leur mode de fonctionnement sur cette année scolaire et des questionnements sur leur pérennisation sur l'année scolaire prochaine.*

Est-ce que du fait des changements qui sont automatiquement engendrés par la réforme des rythmes scolaires et donc des enfants qui sont à l'école le mercredi matin, il va y avoir un impact et est-ce que ces mercredis de Lyon ont vocation à disparaître puisque c'est un des bruits qui court actuellement dans le 7^e arrondissement ?

M. DA COSTA : *Je ne vais pas me positionner par rapport à des bruits et je vous ai souligné la première fois que vous m'avez interpellé à ce sujet que je n'étais pas au courant dans la mesure où dans les différentes commissions auxquelles je participe et où des personnes issues de votre famille politique participent également, cette question n'a jamais été abordée.*

Je fais des points réguliers avec l'ensemble des services, tous les 15 jours, sur des questions qui relèvent à la fois du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire.

Cette question n'était pas non plus remontée ; à l'heure actuelle dans le 7^e arrondissement, dans les établissements où ce dispositif existe, il continue de fonctionner.

Je me demande si votre question n'émerge pas du fait que certaines associations qui avaient souhaité intervenir dans le cadre périscolaire et qui ont été refusées, s'interrogent aujourd'hui sur la place qu'elles auront au sein de l'établissement.

Je peux comprendre les interrogations qui sont les vôtres mais à l'heure actuelle, je trouve curieux qu'au niveau de tous les échanges que nous avons avec l'ensemble des services et des réunions que nous avons avec certaines associations qui travaillent avec nous et sont partenaires notamment dans le cadre du périscolaire, cette question ne remonte pas.

Je ne vais pas dans votre sens et je ne suis pas en mesure de vous apporter des éléments de réponse à ce niveau.

Mme DAGORNE : *Cette remontée ne me revient pas d'associations qui auraient été déçues, ça aurait pu être le cas. Je pense que la question vaut d'être posée parce que il y a moins d'enfants parce que l'activité ne dure pas toute la journée, qu'il y a une coupure avec la fin de l'école le mercredi ; il y a peut-être une vraie question sur le fondement à se poser.*

Je vous propose que l'on ajoute cette question à l'ordre du jour de notre réunion et en attendant puisque les services ne l'évoquent pas, il serait intéressant d'interroger la principale intéressée qui est Madame BRUGNERA, pour avoir les éléments de réponse.

Mme LA MAIRE : *Monsieur DA COSTA prendra tous renseignements utiles pour vous répondre.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - RE LYON NOUS 2015 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le cadre de ses événements sportifs, la Ville de Lyon organise la première édition de « RE LYON NOUS » qui se déroulera le dimanche 14 juin 2015.

Ce nouvel événement gratuit proposera aux personnes participantes de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe ou en famille dans différents lieux emblématiques au fil de la Saône. Tout au long de ce parcours, les participants devront résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée. Une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

1 600 personnes sont attendues ; le départ sera donné au sein du quartier Confluence et l'arrivée est prévue en fin d'après-midi dans le parc de Gerland : ça sera le temps fort de la journée puisqu'il y aura le dénouement de l'énigme.

40 000 euros ont été inscrits au budget prévisionnel 2015. Pour proposer un événement de qualité, la ville de Lyon recherche des partenariats, il est proposé différents niveaux de participation aux partenaires d'où les différents modèles de convention.

Le détail des partenaires sera présenté en juillet aux conseils municipaux.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET: Pour l'année 2015, l'opération « Lions du Sport » a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel. Le mécanisme d'attribution de cette aide financière est le suivant : trois « Lions du sport », par année, quatre associations ou clubs au maximum pouvant être retenus pour chaque « Lion du Sport ». Je vous propose d'appliquer ces modalités d'attribution des « Lions du Sport » et d'accepter d'affecter les subventions au titre du mois de juin 2015, soit au total 18 000 €.

Pour le 7^e arrondissement : Pétanque Lyon Gerland 7 – 500 euros – Jean Jaurès Pétanque – 1 000 euros – Association des chinois d'Outre Mer à Lyon pour la section football – 500 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de donner un avis favorable.

M. CHELLALI : *Nous approuverons ces 3 Lions du Sport et je remercie Madame l'adjointe d'avoir bien voulu présenter au Comité Directeur du 5 mai les subventions qu'elle compte proposer dans ce cadre à notre prochain conseil, comme quoi certaines remarques ne sont pas inutiles.*

Mme LA MAIRE : *Nous n'allons pas revenir sur l'épisode précédent : vous auriez eu toutes les explications si Madame UBALDI-CLARET avait été présente à cette séance. Monsieur LO, je crois que vous ne participez pas à ce vote puisqu'un Lion du Sport concerne Les Chinois d'Outre Mer.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(M. LO, membre de l'association les Chinois d'Outre Mer, ne participe pas au vote)

12 - Attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 1 500 euros à l'Association « Développement Roller Skate Bmx ».

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Je vous rappelle que la gestion du « Skatepark de Lyon » est assurée par l'Association « A.D.R.S.B. » (Association pour le Développement du Roller, du Skateboard et du BMX), qui ne bénéficie pas d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette association souhaite pouvoir organiser une compétition de rayonnement national dans chaque discipline (roller, skate, bmx, trotinette) afin de pouvoir inaugurer la piste du Skatepark de Lyon entièrement rénovée au cours de l'été prochain.

Cette partie là sera fermée cet été à l'espace couvert.

Cette association a mis en place une série d'animations, compétitions sportives de plus petite envergure, réparties tout au long de l'année.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 euros à cette association.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Remplacement et renforcement d'un parcours sportif sur les berges du Rhône à Lyon 7^e.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Une aire de parcours de santé a été aménagée lors de la réalisation des aménagements des berges du Rhône. Cet aménagement est actuellement très fréquenté par tout public, et doit être remplacée et renforcée pour être adaptée aux usages existants.

Le montant estimé du projet est de 75 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Lyon 7^e - Autorisation sollicitée par l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière (CKLOM) de déposer une demande de permis de construire sur une partie du Parc des Berges situé 3 rue Antonin Perrin / Quai du Canda – EI 07 290.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association CKLOM envisage des travaux de reconstruction en vue de l'extension de la base nautique Canoë Kayak de Gerland.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, l'Association CKLOM a ainsi sollicité la ville de Lyon, propriétaire du terrain, afin d'obtenir l'autorisation de déposer une demande de permis de construire.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Programmation financière 2015 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Dans le 7^e arrondissement, le montant proposé est de 17 600 euros répartis en 3 associations : association Brin d'Guill' qui anime des jardins partagés de Cluzan et l'îlot d'Amaranthes avec l'organisation d'ateliers pédagogiques, d'évènements et l'acquisition de matériel et de fournitures, pour un montant de 8 300 euros – l'Atelier des Friches avec les théâtres végétaux et un ensemble d'actions et ateliers artistiques au sein de la Réserve, pour un montant de 8 500 euros – l'association Graines de Lait qui organise des évènements ouverts à tous avec l'animation d'un composteur de quartier et l'installation de nichoirs pour oiseaux, pour un montant de 800 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Dispositif de propreté berges du Rhône - Avenant n°1 à la convention conclue avec la ville de Lyon.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Le choix de ne pas segmenter les interventions de nettoyage des espaces en fonction de leur domanialité et/ou compétences pour favoriser la réactivité et l'adaptabilité a été énoncé dans le plan d'actions propreté urbaine adopté le 22 mars 2010.

Ainsi, la gestion et l'entretien des berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Churchill et Pasteur ont été confiés, par une convention du 22 janvier 2013 approuvée par la délibération du 19 novembre 2012, à la Communauté urbaine, devenue depuis Métropole de Lyon.

Cette convention a pour but de :

- garantir la cohérence et la qualité des prestations sur l'ensemble du site de berges du Rhône ;
- définir les prestations en fonction des domaines de compétence de la Ville et de Métropole de Lyon.

Ledit marché doit faire l'objet d'un renouvellement avec un démarrage des prestations fixé au 1^{er} septembre 2015.

Or, la convention du 22 janvier 2013 a été conclue jusqu'au 20 juin 2015. Il serait cohérent de faire coïncider le terme de la convention avec le terme de l'exécution des prestations du marché de nettoyage actuellement en cours, à savoir le 31 août 2015.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes du 22 juin 2009, relative à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de Lyon 2009-2015.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur le renouvellement de la convention entre la ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour permettre au service de l'Inventaire général du patrimoine culturel qui dépend depuis 2004, de la Région Rhône-Alpes et non plus de l'Etat, de pouvoir poursuivre son action .

Cette convention est proposée sous forme d'un avenant allant jusqu'au 22 juin 2017, pour une période de 2 ans, afin de permettre à la fois au nouveau Conseil Régional (suite à l'extension qui aura lieu en début d'année prochaine) et aux élections de fin d'année, de pouvoir se mettre en place et de pouvoir permettre au service de l'Inventaire de terminer les missions en cours.

L'ensemble des travaux de l'inventaire général du patrimoine sont en ligne sur le site patrimoine.rhonealpes.fr, ce site est bien fait et très interactif et toutes les données sont accessibles à tout le monde.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Demande présentée par la société COGEDIM dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux du futur siège social de SANOFI, situé 29, avenue Tony Garnier Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Dans le cadre de la construction par COGEDIM Grand Lyon, du nouveau siège social de SANOFI au 29, avenue Tony Garnier à Lyon 7^e, il est envisagé d'utiliser le potentiel hydraulique et thermique de la nappe alluviale par l'intermédiaire de forages de captage (situé à l'extérieur du bâtiment) et de rejet (situé à l'intérieur du bâtiment) pour alimenter deux thermofrigopompes, c'est pour chauffer et refroidir les futurs locaux SANOFI.

Je vous passe les détails techniques qui sont dans le rapport. La ville de Lyon se propose d'émettre dans le cadre de ce rapport un avis favorable, assujéti à quelques préconisations, notamment assurer la protection des forages et installations face aux risques d'inondation, communiquer l'ensemble des résultats de suivi à la DIREN et à la Direction de l'écologie urbaine de la ville de Lyon et d'évacuer en fin d'exploitation, l'ensemble des dispositifs utilisés.

L'exploitation est prévue pour une durée de 30 ans.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par ADOMA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 474 005 euros - Opération : création de 17 logements PLAI au sein du foyer de travailleurs migrants « Debourg » - 28, rue Georges Gouy à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : ADOMA, sise 144, rue Garibaldi à Lyon 6^e, a sollicité la garantie de la ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 474 005 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation complète et très lourde avec la création de 17 logements PLAI au sein du foyer de travailleurs migrants «Debourg» - 28, rue Georges Gouy à

Lyon 7^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, ADOMA s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 405,10 m².

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 920 581 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 18 logements (12 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 28, rue André Bollier à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La SAHLM Alliade Habitat, sise 173, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 920 581 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition de l'usufruit locatif de 18 logements (12 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 28, rue André Bollier à Lyon 7^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 17 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 015,50 m².

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Programmation financière 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : Malgré les contraintes budgétaires fortes, l'exécutif municipal souhaite néanmoins maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'actions publiques, initiées dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon ainsi que par l'utilisation du levier des clauses d'insertion dans l'exécution des marchés publics.

Elle poursuit des missions d'aide à l'insertion professionnelle et à l'emploi qui contribuent à :

- renforcer l'offre de services de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment grâce aux antennes de proximité implantées à Gerland ;
- favoriser l'accès aux entreprises et le retour à l'emploi, renforcer les actions de formation professionnelle;
- contribuer à réduire les écarts à la moyenne en matière d'emploi entre l'agglomération et les quartiers prioritaires du contrat de ville.

Le PLIE constitue également l'un des principaux outils de réalisation des objectifs du volet emploi-insertion du nouveau contrat de ville en cours d'élaboration.

La programmation emploi-insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE.

Les opérations proposées pour la programmation 2015 se déclinent autour des quatre axes suivants : l'accueil et l'orientation/diagnostic, la mise en situation de travail, la formation et l'accès à l'emploi et les actions complémentaires qui permettent de répondre aux problématiques adjacentes à la recherche d'emploi.

En complément aux actions conduites dans le cadre du PLIE, la ville de Lyon intervient également par le biais de commandes de travaux et de prestations pour ses besoins d'équipement et de services. Les dispositions du Code des Marchés Publics offrent la possibilité de recourir à des clauses sociales pour l'exécution des marchés publics par les entreprises grâce à des emplois destinés à des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

C'est à partir de l'ensemble de ces orientations que sont soumises à votre approbation les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2015.

Vous avez dans le tableau joint à la délibération, l'ensemble des actions inscrites dans cette délibération.

Merci de donner un avis favorable.

Mme MARION : *Je souhaite exposer les motivations de mon vote qui sera l'abstention. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les objectifs poursuivis et nous ne pouvons qu'être sensibles aux situations de précarité et d'exclusion sociale.*

Pour autant, de bons sentiments ne suffisent pas à définir une bonne politique et je formulerai quatre remarques sur ce projet.

La situation de l'emploi décrite à fin 2014 à Lyon est marquée par un – je cite – ralentissement de la hausse et une situation moins difficile que dans d'autres territoires, doux euphémisme pour ne pas dire clairement que la situation se dégrade nettement. Ce type de dispositif est-il efficace et efficient si l'on en juge par la permanence, voire l'accentuation des problématiques évoquées ? Après des décennies de mise en œuvre de ce type de politique, on peut légitimement avoir des doutes sérieux pour ne pas dire des certitudes quant à son impact réel, sans doute très limité.

La lecture du tableau de répartition des subventions fait apparaître un saupoudrage de financements qui nuit sans doute à l'efficacité outre la présence d'actions qui laissent perplexe.

L'évocation d'un contexte économique, social et financier très difficile est exact mais d'où viennent ce contexte très difficile, cette situation calamiteuse des finances publiques ? Du hasard, de la malédiction, la fatalité ? C'est en fait le résultat logique des politiques nationales et locales menées depuis plusieurs décennies, politiques à laquelle l'exécutif en la personne du maire de Lyon, sénateur socialiste, a pris toute sa part et apporté tout son soutien.

Cette situation est d'autant plus navrante que les quotas du chômage sont connus, les spécialistes et les solutions aussi. En matière économique, financière, sociale et éducative, on récolte ce que l'on sème et force est d'admettre que la récolte est à la hauteur de l'imprévoyance qui a prévalu.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention) : Mme MARION)

22 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations patrimoniales et à L'Université Lyon 2 sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP), pour un montant global de 7 500 euros.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : La subvention qui nous intéresse est celle attribuée à l'Université Lyon 2 car elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat culturel entre l'Université Lyon 2 et la ville de Lyon, plus précisément le musée Gadagne.

Ce partenariat prévoit le soutien de la ville à l'édition d'ouvrages savants et particulièrement ceux qui intéressent l'histoire de notre Cité.

Pour 2015, la Ville a souhaité accompagner l'Université Lyon 2 sur l'édition de l'ouvrage « Lyon, part de l'Empire-part du Royaume. Appartenance, ruptures et confins ». Textes et documents (843-1601).

Le livre se propose de présenter cette histoire de Lyon, ville-frontière, en partant de sources connues ou inédites. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle histoire illustrée de la ville, mais d'une relecture d'un échantillon de la documentation historique (150 documents) sous l'angle de la construction lente d'une identité singulière, analysée à travers différentes entrées.

Cet ouvrage savant sera tiré à 600 exemplaires. Son prix de revient est d'environ 16 000 €.

Afin de maintenir le soutien de la Ville auprès de l'Université Lyon 2, il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Université Lyon 2 sachant que pour l'année 2014, l'Université Lyon 2 n'a bénéficié d'aucune subvention.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Le dispositif « fonds associatif local » (FAL) est destiné à permettre à de petites associations de quartier, situées dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville, de mener tout au long de l'année des actions, au-delà de leurs seuls adhérents, en faveur de l'animation sociale et de l'insertion sociale du territoire. Ce fonds est alimenté grâce à la participation de la Ville et de l'État.

Il s'inscrit dans les orientations du Contrat de Ville 2015-2020 en cours de finalisation.

Pour le 7^e arrondissement, trois associations sont concernées : Les Dames de Gerland, pour un montant de 2 000 euros, afin d'organiser un concert familial en plein air. Cette association vient de changer de présidente mais les actions auprès de la population restent les mêmes – Espoir à la Guille pour un montant de 3 000 euros, afin de proposer aux femmes d'origine étrangère, des activités facilitant leur intégration – 7 Accueil pour un montant de 4 500 euros, pour ses actions d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion professionnel et de maintien du lien social.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville (volet lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants)

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : La politique de la ville a fait l'objet d'une réforme avec la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire de l'Etat est resserrée et simplifiée puisque l'on passe de 2350 quartiers à 1300

territoires mais il est possible de maintenir dans la géographie prioritaire des quartiers dits de « veille active » qui ne seront plus considérés comme prioritaires pour l'Etat et ne pourront donc plus être éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville (ANRU, ACSE).

Cependant, l'Etat indique sa volonté d'y mobiliser ses politiques de droit commun, si les collectivités souhaitent maintenir une intervention renforcée dans ces quartiers.

Le contrat de ville 2015/2020 est donc en cours de finalisation entre les différents partenaires, l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, la Ville et la CAF.

L'objet de la délibération est de proposer une programmation financière pour cette première année étant entendu que l'année 2015 est une année de transition et que le contexte est celui d'une réduction des engagements financiers de l'Etat au titre de la politique de la Ville.

Les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la Ville font l'objet de projets distincts. On l'a vu précédemment avec le volet Santé et culture.

La programmation financière concerne les actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est-à-dire des actions qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants, de soutenir le dynamisme de la vie sociale et développer la participation des habitants à la vie de leurs quartiers, de valoriser les quartiers et leurs habitants, de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles.

Le montant global de ces actions pour la Ville est de 233 000 euros. Il est prévu d'accorder une subvention de 1 600 euros au Centre Social de Gerland pour ses ateliers d'apprentissage du français.

Le territoire de Gerland peut aussi être concerné par des actions menées par des structures qui agissent dans le territoire lyonnais.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons, s'il n'y a pas d'opposition de votre part, voter le projet de délibération concernant l'association Foyer Résidence Rhodanien des aveugles ; je donne la parole à Madame AIT-MATEN.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : J'espère que vous donnerez un avis très favorable à ce rapport pour la simple raison que, nous l'attendons avec impatience ce foyer rhodanien des aveugles puisqu'il sera construit au 15 rue Crépet dans la ZAC des Girondins et qu'il viendra en substitution du très vieillissant foyer d'aveugles à Gerland.

Il s'agit pour l'association, présidée par l'éminent Camille GINTZBURGER, de demander une garantie à hauteur de 15%, pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros pour la construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits, c'est un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (dont 8 lits d'hébergement temporaire) et de 17 logements PLS adaptés.

Je vous demande de donner un avis très favorable à ce rapport.

Mme RIVOIRE : *Je me réjouis que cette délibération arrive aujourd'hui, c'est vraiment un très beau projet que cette construction du foyer rhodanien des aveugles : c'est un projet intergénérationnel et je pense que l'on a une grande chance sur Gerland de pouvoir accueillir un EHPAD de 74 lits.*

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je voterai ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec le conseil d'arrondissement. Pour celles et ceux qui se demandent qui est la personne qui a pris des photos pendant la séance, il s'agit d'une journaliste allemande qui fait un reportage sur les conseils d'arrondissement français. Elle a choisi le conseil du 7^{ème} arrondissement de Lyon pour son reportage. Elle restera avec nous et vous pourrez aussi converser avec elle. Nous vous donnons donc rendez-vous salle Villon pour ceux qui veulent bien rester avec nous. Je remercie le public de sa présence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21H40.
